



INFO TÜRK INFO - TÜRK INFO-TÜRK

bulletin mensuel ◦ monthly bulletin ◦ maandelijks bulletin

113

10^{ème} année ◦ 31, rue des Eburons - 1040 Bruxelles
Edité en français et en anglais par le Collectif Info-Türk ◦
Tél: (32-2) 2303472 ◦ ISSN 0770-9664 ◦ Dépot légal: 2198
Abonnement annuel: 500 FB ◦ CCP 000-1168701-45 - Bxl.

CAPITULATION EUROPEENNE

Après le retrait de la plainte sur le non-respect des Droits de l'Homme en Turquie, qui avait été déposée en 1982 devant la Commission des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe par les cinq Etats, les autres institutions internationales se sont mises à améliorer leurs rapports avec le régime turc. La Communauté Européenne, certains gouvernements européens, la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, tout en adoptant les arguments trompeurs du gouvernement turc, ont classé toutes les plaintes provenant des victimes de la dictature et ont décidé de développer de bonnes relations avec le régime du tandem Evren-Ozal.

Encouragé par la décision de la Commission des Droits de l'Homme à Strasbourg, le gouvernement turc a tout d'abord demandé aux Douze de consentir à normaliser entre la Turquie et la Communauté Européenne les relations qui avaient été mises en veilleuse par les capitales européennes, au lendemain de la prise du pouvoir par les militaires à Ankara, en 1980.

Les Douze se sont trouvés en fait face à un choix politique difficile. Comme il est souligné par *Le Soir* du 29 janvier 1986, "la Turquie a toujours mauvaise réputation: malgré la relative démocratisation qu'elle a récemment connue, elle compte encore 15.000 prisonniers politiques et applique avec une triste régularité la peine capitale. Les Danois (et dans une certaine mesure les Grecs) sont particulièrement sensibles à cet aspect des choses: ils sont par conséquent hostiles à une normalisation avec Ankara."

Il faut rappeler que le Danemark figure aussi parmi les cinq pays qui ont retiré leur plainte suite à un accord à l'amiable avec le gouvernement turc. Pourtant, le gouvernement danois était sous la pression des forces démocratiques de son pays.

La plupart des autres "Européens" - la Belgique, la Grande Bretagne et la RFA en tête - font valoir qu'une amélioration peut être constatée en Turquie au plan des droits de l'Homme et qu'en toute hypothèse, il ne faut pas prendre le risque de maintenir ce pays dans l'isolement. Cet isolement pourrait, ajoutent-ils, encourager la montée d'un intégrisme islamique déstabilisateur aux confins du continent... et aux portes de l'Union-Soviétique.

Mais ce n'est pas le seul prétexte de la normalisation des rapports avec la Turquie. Comme nous l'avons déjà souligné dans le numéro du décembre 1985 d'*Info-Türk*, cet assouplissement européen est aussi la conséquence des préoccupations économiques des pays européens en ce qui concerne leurs investissements et



LE GENERAL HAYDAR SALTİK
(Un des auteurs du putsch)

QUI REPRESENTE LA TURQUIE EN SUISSE ?

La République de Turquie, membre de l'ONU, du Conseil de l'Europe, de l'Alliance atlantique, de l'OCDE, membre associé de la Communauté économique européenne et signataire de l'Acte final d'Helsinki, est actuellement représentée en Suisse par l'Ambassadeur Haydar Saltik.

Cet ambassadeur n'est pas un diplomate de carrière, mais un ancien général appartenant à la hiérarchie militaire turque.

Sans doute, la représentation d'un pays par un ancien général n'est pas un cas exceptionnel. Pourtant, dans le cas de Saltik il y a un élément particulier.

L'ancien général Saltik est un des auteurs du Coup d'état militaire du 12 septembre 1980 qui a donné lieu à une période de répression sans précédent. D'après le rapport récent d'*Helsinki Watch*, cette période est loin d'être terminée. Toutes les pratiques répressives propres à cette période se poursuivent interminablement.

Le général Saltik a été présenté, au lendemain du coup d'état, à l'opinion mondiale par un journal américain en ces termes:

(Suite en page 2)

— QUI PRESENTE LA TURQUIE EN SUISSE? —

"Un des dirigeants clés, le général Haydar Saltık, qui a été nommé secrétaire-général du nouveau comité national de sécurité, a assisté à de nombreux séminaires et réunions d'élaboration du commandement de l'OTAN et a été décrit comme une 'figure familière' par une source de l'OTAN." (The International Herald Tribune, le 13 septembre 1980).

Cette "figure familière" a été à la tête de la 4ème Armée au moment du coup d'état. Mais avant d'assumer ce commandement, il avait été le Chef-adjoint de l'Etat-major des forces armées turques. A ce titre, il a préparé le plan du coup d'état qui s'appelait le plan "Drapeau". Une révélation faite par un journaliste proche des militaires sur ses rapports à cette époque est très significative:

"Le 11 mai 1980, à l'issue de la réunion du Comité militaire de l'OTAN, le général Rogers (SA-CEUR) s'entretenait avec le général Saltık. Lorsqu'il fut question de la situation en Turquie, Rogers demanda: 'L'Armée turque, est-ce qu'elle entend faire face au désordre dans votre pays?' Saltık s'attendait à cette question. Il répondit aussitôt: 'Comme toujours nous exerçons nos fonctions.'" (M. A. Birant, 12 Eylül Saat 4.00, Istanbul, 1984)

D'après sa biographie publiée dans TURKEY 1983 ALMANAC, "le général Saltık était attaché militaire turc à Washington, Chef du Département de formation du CEMTO et commandant des forces armées turques à Chypre en 1977-78."

Dans sa carrière militaire, l'étape la plus sinistre est sans doute celle pendant laquelle il était chef-adjoint de l'Etat-major. Dans l'armée turque, l'Organisation de Contre-guérilla est directement liée au chef-adjoint de l'Etat-major. C'était cette organisation qui, en soutenant les bandes para-militaires néo-fascistes (les Loups gris), a préparé le prétexte du coup d'état militaire.

Le premier jour du putsch, le général Saltık a assumé la fonction de secrétaire-général du Comité national de sécurité (junte militaire) et à ce titre il a coordonné toutes les pratiques répressives.

En août 1981, il a été nommé commandant de la Première Armée et de la Loi Martiale dans la région d'Istanbul. Jusqu'en novembre 1983, il a directement dirigé toutes les arrestations, tortures, procès de masse, censures sur la presse, etc, dans cette région.

Après les élections législatives, il a été nommé Commandant des Forces Terrestres et a exercé cette fonction jusqu'à sa retraite.

Son nom suscite toujours l'horreur et l'indignation chez les centaines de milliers de victimes de la dictature militaire.

Aujourd'hui c'est ce putschiste qui représente la Turquie en Suisse, un pays dans lequel siègent plusieurs organisations internationales et se tiennent plusieurs réunions internationales pour la défense des droits de l'Homme.

leur commerce. D'après le *Milliyet* du 17 décembre 1985, depuis la déposition de leur plainte contre la Turquie, les cinq pays auraient constaté que leurs investisseurs ne sont pas arrivés à participer aux projets économiques turcs dont le montant s'élève à 3 milliards de dollars.

Cette analyse est partagée par le Comité Européen pour la Défense des Réfugiés et Immigrés (CEDRI). Dans son bulletin d'information le CEDRI donne les informations suivantes:

"Ce ne sont pas les démocraties européennes qui ont organisé un boycott économique, mais le régime terroriste turc. Le marché turc est en effet extrêmement lucratif pour les entreprises occidentales, grâce aux fonctionnaires du FMI qui, par ailleurs, en collaboration avec l'OTAN et les Américains, ont préparé pendant des années le putsch de 1980. Avec les militaires, les investissements en Turquie rapportent beaucoup plus qu'avant.

"Il suffisait donc d'exclure du marché turc les entreprises des pays qui avaient porté plainte. Ce calcul d'Evren et Ozal a très bien fonctionné: la Grande-Bretagne, la RFA, la Belgique et quelques autres pays se sont précipités sur les marchés ainsi libérés.

"L'exemple helvétique est significatif: une fois signé le compromis de Strasbourg, la Suisse, qui a une grande expérience dans les domaines de la neutralité et du commerce, a enfin pu parler librement et déclarer avec fierté à Berne qu'en ce qui concerne ses exportations d'armes — d'ailleurs en forte augmentation — la Turquie occupe désormais la première place.

"En échange de ce marché important, l'Ambassadeur suisse à Ankara, André Maillard, a promis à la presse turque qu'on était en train de soigneusement préparer l'expulsion de 7.000 demandeurs d'asile turcs en Suisse... ce qui sera démenti timidement par Berne

par la suite. Une semaine plus tard, on apprenait que le nouvel Ambassadeur turc nommé à Berne n'était autre que le Général (officiellement à la retraite) Haydar Saltık qui, en 1980, a préparé avec le général Evren le coup d'Etat militaire. A Berne, on déclare officiellement que Saltık serait effectivement proche des personnalités au pouvoir actuellement à Ankara, mais que "le fait d'avoir appartenu à la hiérarchie militaire n'est pas, selon le Droit des peuples, un motif suffisant pour refuser une nomination."

"La litanie qui nous est répétée depuis quelques années, selon laquelle il y aurait aujourd'hui en Turquie un processus de 'démocratisation' est maintenant confortée par une explication solide, c'est-à-dire économique: 'l'accord à l'amiable' de Strasbourg n'est que l'accord final de ce concert. On sait maintenant ce que 'démocratisation' veut dire: le marché turc est de nouveau ouvert à tous..."

En effet, la Communauté européenne s'est acheminée vers une normalisation de ses relations avec la Turquie avec le consensus atteint au Conseil des ministres des Affaires étrangères à Luxembourg le 17 février 1986. Les Douze ont accepté à cette réunion le principe d'une réunion CEE-Turquie en automne 1986.

Le Conseil d'association CEE-Turquie ne s'est plus réuni depuis plus de cinq ans. L'accord d'association a été gelé par la Commission européenne après le coup d'état de 1980. Concrètement, ce gel a provoqué la suspension du versement du solde (29 millions d'écus), d'une aide spéciale de 75 millions d'écus accordée à la Turquie en juin 1980. Le 4ème protocole financier d'un montant de 600 millions d'écus - 376 en aides financières et prêts spéciaux et 225 en prêts de la Banque européenne d'investissements (B.E.I.) — n'a pas encore été approuvé par les gouvernements de la CEE.

Les négociations sur la limitation des importations de vêtements dans la CEE en provenance de la Turquie sont toujours au point mort alors que ce pays est, depuis 1984, le premier fournisseur textile de la CEE.

La RFA, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas auraient voulu qu'une réunion du Conseil d'association se déroule à un niveau ministériel dès le mois de mars, comme le demandait la Turquie.

Il est prévu qu'en vertu d'une décision prise en 1976, les travailleurs turcs pourront circuler librement à l'intérieur de la CEE à partir du 1er décembre 1986. La RFA qui abrite une importante communauté turque, souhaite une renégociation rapide de cette clause de l'accord d'association.

Suite à ce consensus, même un membre de la Commission européenne comme M. Claude Cheysson qui avait été très critique à l'égard du régime turc et étiqueté "insolent" dans la manchette du quotidien turc *Hürriyet* le 14 février 1986, a tout à coup changé son attitude et la Commission européenne a arrêté des propositions visant à la recherche d'une normalisation progressive des relations entre la Communauté et la Turquie.

D'abord la Commission a proposé aux autorités budgétaires d'effectuer un premier virement de 10 millions d'euros pour 1986 dans le cadre de l'aide spéciale à la Turquie. Elle a proposé d'autre part au Conseil d'arrêter la position communautaire en vue de la négociation avec la Turquie des dispositions qui régiront la libre-circulation des travailleurs turcs.

"Compte tenu du contexte économique-social caractérisé par un chômage important dans la Communauté (16,75 millions soit 12,4 pc de la population active de la Communauté à 12), par une amélioration de la situation économique en Turquie où la croissance entre 1980-85 a été de 4,4 pc en moyenne, entraînant ainsi des conditions de chômage qui ne diffèrent plus fondamentalement de celles de la Communauté," la Commission propose:

- la consolidation et l'amélioration du statut des travailleurs turcs et de leurs familles résidant régulièrement dans la communauté notamment par la suppression des discriminations encore existantes en matière de conditions de vie et de travail.

- la fixation des conditions d'accès au marché du travail d'un Etat-membre pour les travailleurs turcs dans la mesure où un emploi est effectivement offert, dans le respect de la priorité à l'emploi des ressortissants des Etats membres, tout en permettant des mesures appropriées si ces conditions pouvaient donner naissance à des problèmes étrangers à la libre-circulation.

- l'organisation du regroupement familial dans le respect de la vie familiale et des obligations parentales en matière d'éducation.

- Ces mesures prennent également en compte la situation dans la communauté des travailleurs grecs, espagnols et portugais. En effet, conformément au Protocole additionnel de l'Accord d'Association, les travailleurs turcs ne peuvent pas bénéficier d'un traitement plus favorable que celui qui est réservé aux travailleurs des Etats-membres.

- Pour ceux-ci, des limitations à l'exercice du droit de libre-circulation seront en vigueur jusqu'en 1987 pour la Grèce et, 1992 pour les deux nouveaux adhérents."

Concrètement cette proposition envisage la suspension pure et simple d'un droit déjà acquis en vertu de l'accord bilatéral conclu en 1963 entre la Turquie et la CEE. En effet cette proposition qui remplace la libre-circulation à partir du 1er décembre 1986, n'est qu'une nouvelle formulation du statut qui est en vi-

gueur depuis 1976. Le Conseil d'Association avait déjà décidé en 1976 que les Etats-membres s'efforceraient d'accorder une priorité aux travailleurs turcs lorsque les besoins en main-d'œuvre ne pourraient être satisfaits par les travailleurs communautaires. Le même conseil a décidé en juin 1980 d'apporter des améliorations à ce régime: le travailleur turc a la possibilité après trois ans d'emploi régulier dans un Etat membre, de postuler à un emploi dans la même profession et de bénéficier du libre accès à toute activité salariale après 4 ans. D'autre part, une coopération est prévue en faveur des travailleurs turcs et de leurs familles dans les domaines socio-culturels de la formation professionnelle et de l'échange des jeunes travailleurs. De plus, ce même Conseil de juin 1980 a décidé que les travailleurs turcs et les membres de leurs familles dans la Communauté pourraient bénéficier de l'égalité de traitement avec les travailleurs communautaires, notamment en ce qui concerne les rémunérations, les prestations de maladie, de vieillesse, d'invalidité et de chômage.

La seule nouveauté de la proposition actuelle de la Commission pourrait être la suppression de l'obligation de visa pour les travailleurs turcs résidant régulièrement dans la Communauté. Mais en échange des concessions européennes au plan politique, les autorités turques sont prêtes d'accepter la suspension du droit de la libre circulation pour une durée indéfinie.

Les ministres des Affaires étrangères des Douze, réunis le 10 mars à Bruxelles, ont marqué leur accord pour un dégel "prudent" des relations avec la Turquie dans le cadre des propositions de la Commission européenne. Pourtant, pendant les travaux, le ministre grec a insisté que le dégel ne se fasse que si les 5 conditions auxquelles le Parlement européen a soumis la reprise des relations turco-européennes sont respectées par le gouvernement turc. (Voir: *Bulletin Info-Türk*, Octobre 1985). Le ministre danois lui aussi a marqué ses réserves à propos du respect des droits de l'homme en Turquie.

Il paraît que, si le Parlement européen ou la Grèce n'insistent pas sur leur position, le Conseil d'association turco-européen pourrait se réunir en automne 1986 et le régime répressif turc deviendrait ainsi l'associé "respectable" de la Communauté européenne.

Dans ce processus, M. Cheysson, afin de rassurer le gouvernement turc, a reçu le 23 mars les journalistes turcs, parmi lesquels figure aussi ceux qui l'avaient étiqueté "d'insolent" il y a quelques semaines, et leur a annoncé qu'il visitera prochainement la Turquie pour accélérer le rapprochement entre Ankara et Bruxelles. Pourtant, pour être prudent, M. Cheysson leur a rappelé qu'une opposition éventuelle de la part du Parlement Européen ou de la Grèce pourrait retarder cette réunion à une date ultérieure.

LA VISITE D'OZAL A LONDRES

Sans doute, la plus grande ambition des dirigeants de Turquie est au delà d'une simple reprise des relations avec la Communauté. Le Premier Ozal a répété à plusieurs reprises que la Turquie serait déjà prête à l'adhésion à la Communauté européenne en tant que 13ème membre à part entière.

Il a exprimé ce souhait pendant sa visite à la Grande-Bretagne au début mars.

Etant donné qu'elle était la première visite officielle d'un premier ministre turc à une capitale de l'Europe occidentale depuis le coup d'état de 1980, la presse turque a mobilisé une armée des correspondants pour accompagner Ozal et a publié des dépêches "triumphalistes" sur les pourparlers turco-britanni-

ques. Pourtant, alors qu'Ozal était accueilli chaleureusement par Mme Thatcher, l'opposition britannique ainsi que la presse londonienne ont saisi cette occasion pour soulever le problème de la violation des droits de l'homme en Turquie. Les organisations turques et anglaises ont monté plusieurs manifestations à Londres contre l'arrivée du chef gouvernemental d'un régime répressif. De plus, le leader travailliste Neil Kinnock, pendant son entretien avec Ozal, a formulé ses critiques à cet égard dans des termes très virulents. En effet, il en avait une raison plus particulière: Juste avant cette visite, un député travailliste, M. Tony Benn avait été invité en Turquie pour participer à une réunion organisée par les intellectuels turcs, mais le gouvernement d'Ozal avait interdit cette réunion et avait empêché ainsi l'intervention du député britannique.

Bien que la visite a abouti à certains accords entre les gouvernements turc et britannique en ce qui concerne le développement des relations commerciales et à l'ouverture pour une collaboration plus étroite dans le domaine de l'industrie de guerre, Ozal n'a pas été tellement satisfait de la réponse de Mme Thatcher en ce qui concerne l'éventuelle adhésion turque à la CEE. Même cet ardent défenseur du régime turc a rappelé à son homologue qu'une adhésion turque aux Communautés Européennes n'est, dans les circonstances actuelles, qu'une illusion, compte tenu de la grande différence entre la Turquie et l'Europe occidentale dans les domaines économiques, sociaux et politiques.

Pourtant la "Dame de fer" a promis de soutenir toutes les initiatives en vue d'améliorer les relations turco-européennes, surtout dans le terme de la présidence britannique au sein de la Communauté qui débutera le 1er juillet 1986.

PAROLE AU CONSEIL DE L'EUROPE

Pendant que la Commission Européenne et le Conseil des ministres faisaient une ouverture "prudente" vers la Turquie, le Parlement Européen qui avait déjà soumis la reprise des relations turco-européennes à 5 conditions relevant du domaine des droits de l'homme, se trouve dans une période d'attente. Suite au retrait de la plainte par 5 pays, cette assemblée des Douze attend la prise de position de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe qui regroupe les parlementaires des 21 pays membres.

Ce dernier se réunira les 21-25 avril 1986 à Strasbourg. Les rapporteurs des commissions politique et juridique de l'Assemblée parlementaire se sont déjà rendus en Turquie à la mi-mars et se sont entretenus avec plusieurs leaders politiques et personnalités publiques afin de rédiger leur rapport sur la situation des droits de l'homme en Turquie. De plus, le Secrétaire général du Conseil de l'Europe, M. Marcelino Oreja a fait pour sa part, une visite à Ankara.

D'après le rapport du rapporteur Steiner, adopté avec quelques petites modifications par la Commission politique le 4 avril à Paris, malgré le fait que certains articles anti-démocratiques de la Constitution et notamment les restrictions sur les libertés syndicales, d'opinion et d'association restent toujours en vigueur et que la grande majorité des prisonniers politiques ne bénéficient pas de la mise en liberté conditionnelle, "la Turquie aurait fait un progrès considérable dans le processus du retour vers la démocratie." Par conséquent, le rapporteur propose à l'Assemblée parlementaire de soutenir les "efforts" du régime turc et de s'abstenir de toute interférence qui peut aboutir à une rupture dans ce processus. De plus, la Commission politique exprime l'avis que, si aucun nouvel élément négatif ne se manifeste dans le Conseil de l'Europe doit classer l'affaire turque.

Il faut noter que ce rapport a été adopté par la majorité de la Commission avec un seul vote contre et 6 abstentions. Ainsi, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe pourra se prononcer dans le même sens, sans tenir compte de toute protestation venue des organisations démocratiques et syndicales internationales.

A défaut d'un changement inattendu, comme il a déjà été prévu, cette capitulation européenne sera couronnée par la réunion d'une mini-session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe du 30 juin au 3 juillet 1986 à Istanbul, une ville dans laquelle des milliers de prisonniers politiques se trouvent toujours dans les cachots militaires et des milliers d'autres sont toujours jugés devant les tribunaux militaires en dépit de la levée de la loi martiale qui s'annonçait comme un signe de "la normalisation de la vie politique".

CAPITULATION A L'ONU

La capitulation européenne s'est manifestée également pendant la réunion des droits de l'Homme de l'ONU, tenue fin-février à Genève. Depuis le coup d'état militaire, la violation des droits de l'homme en Turquie était toujours à l'ordre du jour de cette commission.

A cette réunion, la délégation turque, se référant au retrait de la plainte des cinq pays européens de la Commission Européenne des Droits de l'Homme, a en fait une série d'initiatives en vue d'obtenir le même geste de la commission de l'ONU. Malgré toutes les informations venues des forces démocratiques de Turquie, la Commission a capitulé devant le manœuvre du régime turc et a décidé de classer le dossier sur la violation des droits de l'homme en Turquie avec le soutien de 30 pays. Au grand étonnement des observateurs, tous les pays européens ont voté en faveur du régime turc alors que l'Union soviétique, la RDA, la Bulgarie et l'Ukraine ne participaient pas au vote.

Une autre instance internationale qui s'occupe de la situation des droits de l'Homme est la "Réunion des Contacts humains" de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération Européenne (CSCE) qui se tiendra en avril à Berne. Cette réunion des 35 pays signataires de l'Acte final d'Helsinki, dont la Turquie, se déroulera paradoxalement dans une capitale européenne dans laquelle la Turquie est représentée depuis un bout de temps par un ancien putschiste, le général Haydar Salatik (Voir: "Qui représente la République de Turquie en Suisse?" en page 1.)

Juste avant cette réunion, un groupe non-gouvernemental, *Helsinki Watch* a publié un dossier bien documenté sur la situation dramatique des droits de l'homme en Turquie. Intitulé "La liberté et la Peur", ce rapport signale d'abord que le Département d'Etat des USA a tenté d'empêcher les membres du Helsinki Watch de se rendre en Turquie afin d'étudier la situation sur place, en affirmant qu'une telle mission pourrait détériorer les relations turco-américaines.

D'après le rapport, les diplomates américains à Ankara ont justifié la pratique de la torture en Turquie en disant que la société turque se base sur la violence et que les Turcs sont habitués à cette pratique.

Helsinki Watch déclare également dans ce rapport de 122 pages que Washington et ses diplomates en Turquie soutiennent jusqu'au bout le régime répressif turc qui aurait assuré la stabilité politique dans cette région.

La position des pays européens vis-à-vis des révélations faites par Helsinki Watch, qui se préoccupe aussi de la violation des droits de l'homme dans les autres 34 pays signataires de l'Acte final d'Helsinki, démontrera clairement le degré de capitulation de ces pays vis-à-vis du régime turc.

RAPPORT D'AMNESTY

Alors que les gouvernements européens s'inclinent devant les chantages économiques et politiques d'Ankara, les institutions non-gouvernementales continuent à chaque occasion de soulever la violation des droits de l'homme en Turquie.

Le 6 février 1986, Amnesty International a publié un nouveau rapport concernant la persécution interminable des intellectuels et militants politiques.

D'après le rapport, parmi les 15.569 prisonniers politiques en Turquie figurent des membres des partis politiques de gauche, des syndicalistes, des écrivains, des journalistes, des éditeurs, des académiciens, des membres de groupes ethniques ou religieux.

AI signale qu'il reçoit encore des documents qui démontrent que des détenus politiques ou de droit commun sont toujours soumis au traitement cruel, inhumain et dégradant lors de leur interrogatoire aux postes de police ou dans les prisons militaires ou civiles. Les avocats sont toujours empêchés de s'entretenir avec leurs clients et même s'ils obtiennent l'autorisation, une simple remarque de leurs clients sur le mauvais traitement dans la prison est la cause de l'interruption de leur entretien par les gardiens qui suivent attentivement toute les conversations.

Dans le même rapport AI rend public plusieurs cas de torture signalés soit par les victimes elle-mêmes ou par la presse turque.

Suite à la publication de ce rapport, deux députés du parti gouvernemental, ANAP, ont réagi tout de suite en se rendant au siège d'Amnesty International à Londres. D'après le quotidien *Cumhuriyet* du 13 mars 1986, MM. Bülent Akarcalı et Mehmet Keçeciler ont déclaré à la presse qu'ils auraient fait cette visite à Amnesty International afin de demander des comptes à cette organisation qui aurait une réputation "marxiste-léniniste" en Turquie. Fort étonnés d'une telle affirmation, les responsables d'Amnesty International ont rappelé aux deux députés turcs que cette organisation humanitaire lutte également contre les pratiques anti-démocratiques dans les régimes marxiste-léninistes et ils ont cité pour preuve leur récente campagne en faveur des Turcs en Bulgarie.

Quand le rapport d'Amnesty International sur ce problème a été rendu public, les mêmes milieux gouvernementaux d'Ankara, tout en oubliant leurs accusations mensongères contre cette organisation humanitaire, ont paradoxalement fait une grande publicité sur la position d'AI sur la question des Turcs en Bulgarie et ont même basé leurs démarches ultérieures au plan international sur ce rapport d'Amnesty International.

En effet, ce n'est ni la première ni la dernière hypocrisie du régime d'Ankara. Ce sont les mêmes leaders politiques qui plaçaient dans les prisons les dirigeants du Comité turc de la Paix pour avoir demandé le développement des relations de bon voisinage avec les pays socialistes. Mais ils n'hésitaient pas, pour leur intérêt, à se précipiter vers les capitales des mêmes pays socialistes afin d'assurer la continuation de l'importation de l'électricité bulgare et soviétique, et ils y recevaient les plus grandes décorations des régimes marxiste-léninistes, tandis que les militants de la paix étaient soumis à l'électrochoc dans les prisons militaires.

LA TERREUR DE L'ETAT

Une des prétextes de la capitulation européenne devant le régime d'Ankara est sans doute la levée de la loi martiale dans 62 provinces du pays et la réapparition de quelques anciennes figures politiques sur la scène politique.

Depuis le 19 mars 1986, il n'y a que cinq provinces dans lesquelles la loi martiale est toujours en vigueur: Diyarbakır, Hakkari, Mardin, Siirt et Van. Du reste, la loi martiale a été remplacée par l'état d'urgence dans 14 provinces: Adana, Ağrı, Ankara, Bingöl, Elazığ, Içel, İzmir, Istanbul, Hatay, Kars, Ordu, Sivas, Sanliurfa et Tunceli. Malgré la disparition apparente de la présence militaire, les 18 provinces les plus importantes du pays en réalité sont toujours soumises à des régimes d'exception dans lesquels les militaires ou les gouverneurs détiennent des pouvoirs excessifs et arbitraires.

De plus, même dans les provinces qui ont été relevées du régime d'exception, les tribunaux militaires fonctionnent toujours et jugent des milliers d'inculpés politiques. L'exemple le plus frappant: Les dirigeants de la DISK risquent toujours d'être condamnés par un tribunal militaire à Istanbul. Pour les "délits" politiques commis après la levée de la loi martiale, ce sont les tribunaux de la Sûreté de l'Etat (DGM), composés de juges civils et militaires, qui jugent les inculpés politiques.

En fait, comme il avait été déjà indiqué dans nos Bulletins précédents, l'état de siège a été remplacé en Turquie par un état policier.

Après l'adoption des différentes lois attribuant à la police des pouvoirs excessifs et arbitraires, des centaines de chefs de la police ont été envoyés aux États-Unis afin d'apprendre de nouvelles techniques policières. D'après la déclaration du Directeur général de la Police, Saffet Arıkan Bedük, du 10 mars 1986, ces policiers formés par les spécialistes américains seront chargés de mettre sur pied les "brigades anti-terroristes".

Malgré la levée de la loi martiale dans la plupart des provinces orientales, le Kurdistan de Turquie est toujours en état de guerre avec les tiers des effectifs de l'Armée turque. Depuis le déclenchement de la résistance armée kurde contre les pratiques répressives dans cette région en août 1984, 300.000 soldats ainsi que des unités spéciales anti-guérilla ont participé à des actions de "nettoyage et de pacification" au Kurdistan dans le cadre de "l'Opération Soleil". La sinistre "Organisation Contre-Guérilla" qui avait été l'instigateur de la violence politique avant le coup d'état a reçu les pleins pouvoirs pour mener des opérations dans les provinces kurdes. Avec l'accord des gouvernements concernés, ces opérations ont été étendues jusqu'aux territoires irakien et iranien. "L'Office pour les opérations militaires spéciales" a mis en place sur le territoire kurde cinq centres qui emploient des professionnels spécialistes de la torture. D'après CEDRI, jusqu'à maintenant, plus de 100.000 Kurdes ont été arrêtés et des dizaines de milliers torturés au cours de ces actions.

Dans les régions kurdes, on a créé aussi les "milices communales" afin d'assister la police et l'armée. Le recrutement se fait surtout dans l'entourage des Aghas (propriétaires terriens), parmi les chômeurs, les criminels qu'on exempte de leur peine et les prisonniers politiques "répentis". Leur tâche est de surveiller la population, soutenir les opérations militaires et monter des provocations qui créent le prétexte à des actions répressives. Selon *Milliyet* du 15 janvier 1986, le nombre de ces "miliciens communaux" devrait passer de 15.000 à 20.000.

Neuf provinces frontalières ont été déclarées "zones menacées", dix autres "zones à risques". Le Ministre de l'Intérieur a ordonné pour ces zones une surveillance sans faille de la population, et des mesures de sécurité renforcées.

Depuis 1985, des milliers de familles kurdes "suspectes" ont été déportées à l'ouest de la Turquie. Les déportations ne se limitent pas à des familles, mais touchent aussi la population de villages entiers. Les

villages évacués ont été déclaré "zone interdite", ils sont sous le contrôle de l'armée, des unités de sécurité et du Service national de Renseignement (MIT).

Pour renforcer l'Armée turque, le régime actuel prévoit d'investir 20 milliards de dollars destinés à la création de l'industrie d'armements. A cette fin, le gouvernement a créé un "Fonds pour le soutien à l'industrie d'armements", financé par la hausse des prix de produits des entreprises à monopole d'Etat et par la saisie d'une partie des revenus de jeux de hasard. La production d'armes, qui comprend aussi des systèmes électroniques, servira d'une part à rééquiper les forces armées turques, et sera d'autre part exportée dans les régions islamiques. La Turquie fera ainsi partie des principaux producteurs d'armes européens. Entre-temps, elle fait des appels d'offres auprès des trusts américains et européens en vue d'une co-production. Comme il est indiqué par CEDRI, on peut supposer que ce n'est pas un hasard si les efforts européens pour "normaliser" les rapports avec la Turquie coïncident avec l'annonce d'un des plus gros contrats de vente d'armes.

PAS D'AMNISTIE

Dans ce processus de capitulation, les gouvernements européens restent indifférents au fait que, malgré l'exigence du Parlement européen et du Conseil de l'Europe, le gouvernement turc n'a pas tenu sa promesse de décréter une amnistie générale pour tous les prisonniers politiques.

Au lieu d'une amnistie, l'Assemblée Nationale a adopté le 11 mars 1986 une loi en vue de réduire la durée d'incarcération des prisonniers qui n'ont jamais désobéi à la discipline carcérale.

D'après cette loi, les peines de prison de 5 ans ont été réduites à 2 ans et 3 jours, celles de 10 ans à 4 ans et 5 jours, 15 ans à 6 ans et 7 jours, 20 ans à 8 ans et 10 jours, 24 ans à 9 ans, 7 mois et 21 jours et la prison à vie à 20 ans. Quant à la peine capitale, si elle n'est pas ratifiée par l'Assemblée nationale, le condamné purgera 30 ans de prison. Une proposition de modification en vue de faire bénéficier tous ceux qui ont été condamnés à la peine capitale à la commutation a été rejetée par la majorité gouvernementale. Ainsi, malgré le souhait des instances européennes, l'exécution des peines capitales reste en vigueur et un activiste politique pourra être exécuté si sa condamnation est ratifiée par l'Assemblée nationale.

Le Ministère de la Justice a annoncé que quelque 48.000 prisonniers bénéficieront de cette loi alors que quelques 30.000 restent dans les prisons. Ce qui est le plus significatif est que la plupart des prisonniers politiques ne peuvent bénéficier de cette réduction, parce qu'ils sont considérés comme "désobéissants à la discipline carcérale" à cause de leurs nombreuses actions de résistance contre les traitements inhumains dans les prisons. Pour pouvoir bénéficier ultérieurement de cette réduction, ils seront obligés d'être tous obéissants pendant les neuf mois à venir. Même une petite discussion avec un gardien pourra priver le prisonnier de la réduction de la durée d'incarcération, une discussion qui peut être provoquée sur n'importe quel motif par la direction carcérale si l'on ne désire pas que le prisonnier en question soit mis en liberté.

Une des conséquences de la déception des prisonniers politiques a été le suicide d'un prisonnier le 21 mars dans la prison de Sinop. Quand il a appris qu'il ne sera pas libéré, ce prisonnier condamné à 26 ans, s'est suicidé par pendaison.

Quant aux condamnés à mort, à l'heure actuelle 81 dossiers se trouvent dans l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale pour la ratification parlementaire.

De ces 81 prisonniers dont la vie dépend de la majorité parlementaire, 44 sont de gauche, 10 de droite, 25 de droit commun et 4 sont des militants palestiniens.

Les dirigeants d'Ankara sont tellement allérgiques à l'idée de la suppression de cette punition inhumaine, d'autant plus que six dirigeants de l'Union des Médecins turcs (TTB) sont toujours jugés par un tribunal criminel pour avoir adressé une pétition au Président de la République et au gouvernement en vue de la suppression de la peine capitale. Le Professeur Nusret Fisek et ses 5 confrères risquent une peine de prison de 2 ans pour cette demande humanitaire.

NOUVELLES CONDAMNATIONS A MORT

Les tribunaux militaires continuent à prononcer les peines de morts alors que les gouvernements européens se félicitent du "retour à la démocratie en Turquie".

Le 28 février 1986, 23 militants du Parti du Travail du Kurdistan (PKK) ont été condamnés à la peine capitale alors que 151 autres recevaient différentes peines de prison.

Le 9 mars 1986, au procès de Dev-Yol à Adana, le procureur militaire a demandé la peine capitale pour 49 inculpés dans la lecture de son réquisitoire final.

D'autre part dans les procès récemment ouverts, les procureurs ont demandé la peine capitale, contre 4 militants de PKK à Diyarbakir, le 12 février, et contre 4 militants de DDO à Istanbul le 17 février.

Les autres condamnations récentes à des peines de prison:

Le 20.2, à Ankara, 4 militants de Dev-Yol.

Le 28.2, à Izmir, 8 membres présumés du TKP.

Le 02.3, à Elazig, 2 militants de PKK.

Le 08.3, à Istanbul, 4 membres du TSIP.

Le 16.3, à Erzurum, un militant de Dev-Yol, Gülpasa Vaci. Il s'était enfui à deux reprises et avait demandé l'asile politique en Union soviétique, mais chaque fois les autorités soviétiques l'avaient renvoyé en Turquie.

Le 19.3, à Diyarbakir, deux militants de gauche.

Le 28.3, à Erzurum, 16 militants de Dev-Yol.

Le 29.3, à Diyarbakir, 8 militants de PKK et 12 militants de Kawa.

Le 30.3, à Adana, 9 militants kurdes.

NOUVEAUX PROCES POLITIQUES

Au cours du mois de mars 1986, plusieurs syndicalistes et activistes politiques ont été traduits devant les tribunaux de la Sûreté de l'Etat ou devant les tribunaux criminels.

Le 13 mars, 77 personnes, qui ont participé à la manifestation ouvrière à Izmir, ont été inculpées pour avoir scandé des slogans contre la politique gouvernementale.

Le 18 mars, un nouveau procès s'est ouvert à l'encontre de 8 dirigeants syndicaux et un membre de l'Union des Enseignants Progressistes pour leurs activités antérieures au coup d'état.

De plus, le Secrétaire général de la DISK, Fehmi Isiklar a été inculpé le 28 mars à Istanbul pour avoir insulté le procureur militaire alors qu'il présentait sa défense au procès de masse devant le tribunal militaire.

Un des procès récents le plus significatif est intenté à l'encontre de cinq activistes politiques qui venaient d'être mis en liberté en vertu de la nouvelle loi sur la réduction de la durée d'incarcération. Il s'agit de Ziya Yılmaz et de ses 4 camarades qui avaient réussi à s'évader de la prison militaire en 1972, au cours de la période répressive précédente. Plus tard ils avaient été arrêtés pour purger leur condamnation. Juste après

leur mise en liberté, le 27 mars, le procureur d'Istanbul a lancé une nouvelle poursuite judiciaire et a demandé leur emprisonnement à des peines allant jusqu'à 13 ans.

CHASSE A L'HOMME

L'Opération Soleil dans les régions orientales du pays continue toujours sa chasse à l'homme interminable alors que dans les autres régions, les militants de gauche font toujours l'objet d'arrestations massives. Les confrontations entre les forces militaires et les peshmergas kurdes se soldent très souvent par de nombreuses victimes.

Lors des 2 récents mois:

Le 6.2, à Mardin, un militant kurde abattu.

Le 11.2, à Tarsus, 10 militants de gauche arrêtés.

Le 13.2, à Izmir, 7 militants de gauche arrêtés.

Le 14.2, à Hakkari, 23 militants kurdes arrêtés.

Le 20.2, à Istanbul, 1 militante de gauche arrêtée.

Le 24.2, à Ordu, 7 militants de Dev-Yol arrêtés.

Le 26.2, à Elazığ, un soldat abattu par les résistants kurdes.

Le 2.3, à Adana, 30 militants de gauche arrêtés.

Le 8.3, à Siirt, 3 militants kurdes abattus; à Izmir 8 membres du TKP/B arrêtés.

Le 10.3, à Istanbul, 9 militants du TKP/B arrêtés.

Le 12.3, à Ordu, l'enseignant Zeki Sarıhan et l'avocat Senel Saruhan arrêtés pour leurs activités politiques avant le coup d'état.

Le 19.3, à Adıyaman, 4 gendarmes abattus par des militants kurdes.

Le 22.3, à Tunceli, un militant kurde abattu.

Le 23.3, à Siirt, une femme et ses deux enfants abattus; l'acte est attribué par les militaires à des militants kurdes.

Le 24.3, à Erzurum, trois gendarmes et 5 miliciens communaux abattus par des résistants kurdes.

Le 26.3, à Midyat, trois soldats abattus par des militants kurdes.

Le 28.3, à Hakkari, un gendarme abattu par des militants kurdes.

Le 29.3, à Izmir, 25 universitaires arrêtés pour avoir en leur possession des publications "interdites".

Le 30.3, à Elazığ, trois militants de PKK abattus. A Istanbul, pendant une opération de ratisage montée à l'occasion de l'anniversaire du massacre des militants de gauche à Kızılder il y a 14 ans, plus de 500 personnes ont été arrêtées par la police.

Le 31.3 à Dicle, un commandant de la gendarmerie est abattu par des militants kurdes.

Les autorités militaires ont annoncé qu'au cours de la semaine du Nouvel An kurde, 16 soldats, 6 miliciens communaux, 1 femme, 11 enfants ainsi que 12 militants kurdes ont péri lors des confrontations armées entre les peshmergas et les forces de sécurité.

LIBERATION DES PACIFISTES

Suite à la campagne persistante des forces démocratiques mondiales, le dernier groupe des dirigeants du Comité de la Paix ont été mis en liberté à deux reprises, le 28 février et le 18 mars. Reha İsvan, Aykut Goker, Tahsin Usluoğlu, Metin Özek, Haluk Tosun, Gencay Saylan, Ali Sirmen, Ali Taygun, Ergun Elgin, Erdal Atabek, Hüseyin Bas et Orhan Taylan étaient en prison depuis plus de 3 ans.

Leur condamnation a été cassée deux fois par la Cour militaire de Cassation et le procès de 23 pacifistes se poursuit toujours dans un tribunal militaire d'Istanbul.

D'autre part, le deuxième procès contre 48 autres membres du même comité qui se déroulait séparément a été intégré le 20 mars au premier procès. Ce qui est frappant c'est que certains inculpés de ce deuxième procès figurent parmi les avocats des inculpés du premier procès. Ainsi, ils deviennent automatiquement les inculpés du procès dans lequel ils étaient jusqu'alors les avocats de la défense. Les avocats en question accusent le tribunal de priver ainsi les inculpés de leur droit de défense.

MORT D'UN AVOCAT RENOMME

S'est ajouté à la liste des victimes de la répression en Turquie un avocat renommé qui était à la fois défenseur et inculpé dans les procès de masse lancés contre les intellectuels progressistes du pays.

M. Orhan Apaydın, âgé de 60 ans, est mort le 28 février 1986, d'une maladie hépatique dans un hôpital d'Istanbul. Au moment du coup d'état militaire, il a été à la tête du Barreau d'Istanbul et figure parmi l'un des avocats courageux qui ont assumé la défense des prisonniers politiques.

Fin 1981, il assumait la défense des dirigeants de la DISK et juste au début du procès il a coincé sur plusieurs points juridiques le procureur militaire. La riposte du procureur, qui était également chargé du dossier à l'encontre du Comité de la Paix, il a été d'ordonner, au début de 1982 l'arrestation d'Apaydın en affirmant qu'il était, à titre du Batonnier du Barreau d'Istanbul, parmi les fondateurs de ce comité. La DISK ayant perdu son défenseur principal, Apaydın a été gardé pendant 20 mois et 15 jours au total dans la prison militaire et soumis aux traitements dégradants pendant son interrogatoire comme les autres pacifistes inculpés.

Pendant son séjour dans la prison, il a été privé de soins médicaux nécessaires et sa maladie hépatique s'est ainsi très aggravée.

Après sa mise en liberté le 18 novembre 1984, il a fait plusieurs démarches en vue d'obtenir un passeport pour pouvoir aller dans un pays étranger pour son traitement. Mais comme le célèbre chanteur Ruhi Su (Voir: *Info-Türk*, septembre 1985) il a aussi été empêché de voyager à l'étranger. Ironie du sort, comme dans le cas de Ruhi Su, son passeport a été délivré juste un jour avant sa mort. Il était déjà trop tard...

Orhan Apaydın a été membre de l'Assemblée Nationale entre 1961-1965 et détenait plusieurs titres honorifiques attribués par les institutions juridiques ou académiques internationales.

Les funérailles d'Apaydın à Istanbul se sont transformées à une manifestation contre la répression et se sont déroulées sous le contrôle strict de la police qui a également filmé tous les participants.

EPREUVE DE ISMAIL BESIKCI

Une des victimes les plus connues de la répression, le professeur Ismail Besikçi, actuellement détenu dans la prison de Gaziantep, risque le même sort que ceux de Ruhi Su et Orhan Apaydın.

Agé de 47 ans, Besikçi a toujours été la cible des différents pouvoirs successifs à cause de sa prise de position courageuse en ce qui concerne les droits de la population kurde en Turquie. Bien qu'il est d'origine turc, il a démontré dans ses études académiques les particularités nationales et linguistiques de cette population et a réfuté la thèse officielle qui considère les Kurdes comme "les Turcs montagnards" et la langue kurde comme une dérivation de la langue turque.

./..

3.000 ANS DE PRISON A 27 JOURNALISTES

Quand on parle de la persécution des journalistes en Turquie, c'est toujours l'épreuve des journalistes professionnels travaillant dans les grands médias qui attire l'attention de l'opinion mondiale. Or, il y a des dizaines de journalistes en Turquie qui ont été condamnés pour des articles parus dans des revues engagées, mais la presse turque de grand tirage n'en parle même pas. C'est pour cela que leurs condamnations n'ont aucun écho dans la presse mondiale.

Récemment, le quotidien *Cumhuriyet* du 3 mars 1986 a fait état de persécutions incroyables de 27 journalistes engagés qui ont été condamnés à des peines de prison de 3 mille ans au total.

VELI YILMAZ (éditeur responsable de la revue *Halkın Kurtuluşu* et *Halkın Kurtuluşu Yolunda Gençlik*): Condamné à 1170 ans au total pour 79 articles différents et à des amendes de 600.000 LT.

AYDOĞAN BUYUKOZDEN (éditeur responsable du quotidien *Aydınlık*): Condamné à 38 ans au total pour 32 articles. Il risque encore 150 ans de prison pour 33 autres articles.

TAMER KAYAS (éditeur responsable du quotidien *Politika*): Condamné à une peine de prison de 7 ans et demi et à des amendes de 416.000 LT au total pour 7 articles.

HASAN BASRİCIPLAK (éditeur responsable du quotidien *Demokrat*): Condamné à un an et demi. ISIK YURTCU (éditeur responsable du *Demokrat*): Condamné à 2 ans et 7 mois au total de quatre procès.

VEYİS SOZUER (éditeur responsable du quotidien *İlergin*): Condamné à des amendes lors des 9 procès intentés.

HASAN FIKRET ULUSOYDAN (éditeur responsable de l'hebdomadaire *Halkın Sesi*): Condamné à 66 ans au total au cours des 16 procès. Il risque encore 64 ans de prison dans 10 autres procès.

ALAAATTIN SAHİN (éditeur responsable de l'hebdomadaire *Halkın Yolu*): Condamné à 108 ans au total dans 25 procès.

FEYZULLAH ÖZER (éditeur responsable des revues *Kitle et Ilke*): Condamné à 12 ans au total lors des trois procès. Il risque encore 7 ans de prison.

MENMET ÖZGEN (éditeur responsable des revues *Bagımsız Türkiye et Devrimci Militan*): Condamné à 33 ans et demi au total dans 6 procès.

ERHAN TUKSAN (éditeur responsable des revues *İlerici Yurtsever Gençlik et Gençlik Dünyası*): Condamné à 48 ans et 10 mois au total dans 10 procès.

MUSTAFA TUTUNCUBASI (éditeur responsable de l'hebdomadaire *Halkın Sesi*): Condamné à 42 ans au total dans 14 procès. Il risque encore 90 ans de prison dans 12 autres procès.

DOĞAN YURDAKUL (éditeur responsable du mensuel *Aydınlık*): Condamné à 18 ans au total dans 4 procès. Il risque encore 120 ans de prison dans 16 autres procès.

ALI HAYDAR YILDIRIM (éditeur responsable de la revue *Militan Gençlik*): Condamné à 14 ans et demi au total dans 3 procès.

ERSAN SARIKAYA (éditeur responsable de la revue *Güney*): Condamné à 7 ans et demi.

ALI DUMAN (éditeur responsable de la revue *Yurtsever Devrimci Öğretmen*): Condamné à 7 ans et demi pour un article.

MUSTAFA YILDIRIMTURK (éditeur responsable de la revue *Halkın Kurtuluşu*): Condamné à 215 ans de prison au total pour différents articles.

OSMAN TAS (éditeur responsable de *Halkın Kurtuluşu*): Condamné à 770 ans au total.

NEVZAT ACAN (éditeur responsable de *Halkın Kurtuluşu*): Condamné à 20 ans et demi au total pour différents articles.

IRFAN ASIK (éditeur responsable de la revue *Partizan*): Condamné à 111 ans dans 13 procès.

GALİP DEMİRCAN (éditeur responsable des revues *Halkın Kurtuluşu et Halkın Kurtuluşu Yolunda Gençlik*): Condamné à 20 ans au total.

METE DALGIN (éditeur responsable de la revue *Halkın Birliği*): Condamné à 30 ans au total.

HALUK SECKİN MERIC (éditeur responsable de la revue *Barış ve Sosyalizm Sorunları*): Condamné à 7 ans et demi.

ALI RABUS (éditeur responsable de la revue *Birlik Yolu*): Condamné à 18 ans.

MUHİTTİN GOKTAS (éditeur responsable de la revue *Kıvılcım*): Condamné à 7 ans et demi.

CANDEMİR ÖZLER (éditeur responsable de la revue *Savaş Yolu*): Condamné à 23 ans et 10 mois au total dans plusieurs procès.

HUSEYİN ULGER (éditeur responsable de la revue *Genç Sosyalist*): Condamné à 8 ans et 3 mois.

Tous les périodiques en question ont été interdits par les militaires depuis 1979.

En 1971 il a été arrêté et condamné pour ses études et a été libéré en 1974 avec les autres prisonniers politiques suite à une amnistie générale. Mais tout poste académique lui a été refusé à cause de ses idées et en 1979 il a été arrêté et condamné de nouveau pour une autre étude réfutant la thèse officielle linguistique. Il a été mis en liberté en 1981, mais quelques mois plus tard, il a été arrêté une fois de plus et condamné à 10 ans de prison pour avoir décrit les conditions carcérales et avoir critiqué le coup d'état dans une lettre qu'il avait adressée à l'Union des écrivains suisses pendant son séjour en prison.

Il devait être mis en liberté selon la nouvelle loi sur la réduction de la durée de carcération parce qu'il

a déjà purgé 6 ans sur 10 de sa peine de prison. Mais en vertu d'une condition prévue dans la même loi, il doit rester encore 9 mois dans la prison sans manifester la moindre désobéissance et doit prouver sa bonne conduite. Il est privé pour cette raison de correspondre avec l'extérieur, toutes les lettres adressées à Besikçi sont systématiquement saisies par la Direction de la prison. Il est privé aussi de lire les livres qu'il souhaite et les visites de sa famille ne sont permises qu'une fois tous les deux semaines. Dans la cellule très mal aérée sa santé se détériore de plus en plus.

Récemment, le Pen Club suédois a adressé au Ministre de la Justice une lettre demandant la mise en liberté immédiate de Dr. Besikçi.

UNE NOUVELLE LOI DE CENSURE

Sur la proposition du gouvernement d'Ozal, l'Assemblée Nationale a adopté le 6 mars 1986 une nouvelle loi qui impose une nouvelle censure sur la presse sous prétexte de protéger les mineurs contre les publications "nuisibles".

D'après la loi, une commission attachée au cabinet du Premier Ministre détient tous les pouvoirs pour juger la "nuisibilité" d'une publication pour les mineurs. Si "nuisibles" ces publications ne pourront se vendre que dans les pochettes opaques. Si trois numéros d'un même journal étaient jugés "nuisibles" par la dite commission, ce journal sera catalogué entièrement "nuisible" et tous ses numéros à venir devront se vendre dans les pochettes. En cas de non-respect de cette obligation, l'éditeur sera condamné à une amende allant jusqu'à 10 millions de liras turques (30.000 DM) pour chaque infraction. De plus, toutes les publications cataloguées "nuisibles" devront payer 40 pc de leurs revenus de vente au Fond public d'habitation.

Les éditeurs des publications, films, disques, cassettes ou vidéo-cassettes "obscènes" ou "pornographiques" devront payer une amende équivalente de 5 à 15 fois leur revenu de vente.

Les organisations de la presse ainsi que l'opposition déclarent que le gouvernement pourra, en utilisant cette loi de façon arbitraire, détruire toute publication contestataire et supprimer les derniers vestiges de la liberté de la presse.

PROCES DE PRESSE RECENTS

Le 8.2, le journaliste Erbil Tusalp est traduit devant un tribunal pour son livre intitulé "Mille Hommes - Sur les droits de l'homme" et il risque une peine de prison de 6 ans et demi.

Le 9.2, le procureur d'Istanbul a inculpé deux journalistes, Ali Ugur Saydam de la Revue Playboy et Savas Kalafat de la Playman pour avoir reproduit des articles et des photos dont l'introduction en Turquie avait été interdite par le gouvernement.

Le 11.2, à Ankara, le tribunal de la Sécurité de l'Etat a condamné Erçüment Ozkan, l'éditeur responsable de la revue *İktibas*, et le journaliste Mehmet Coban à 6 ans et 3 mois chacun pour un article. Le même jour, Yasar Kaplan a été condamné par le même tribunal à la même peine de prison pour une brochure sur la démocratie.

Le 12.2 à Istanbul, l'écrivain Füsün Erbulak et son éditeur, Ramazan Yasar, ont été condamnés à un an de prison pour "obscénité" dans son roman.

Le 6.3, l'éditeur responsable du quotidien *Sabah*, Metin Yılmaz est traduit devant un tribunal pour "avoir insulté le gouvernement" dans un article. Il risque 6 ans de prison.

Le 15.3, deux journalistes du quotidien *Cumhuriyet*, İlhan Selçuk et Okay Gönensin, sont traduits devant un tribunal pour "avoir insulté le Président de la République et les forces de l'Etat" dans un article écrit par celui-là. Chacun risque une peine de prison allant jusque 10 ans.

Le 16.3, un procès est intenté au Professeur Göksel pour son article publié dans le *Cumhuriyet* critiquant le procès contre les médecins et demandant la suppression de la peine de mort.

Le 18.3, à Mugla, l'éditeur du quotidien *İlkadım*, Tufan Dogu a été inculpé par le procureur pour avoir engagé un journaliste qui avait été condamné à un an pour délit d'opinion et purgé sa peine. En vertu de la nouvelle loi sur la presse, l'emploi des journalistes condamnés constitue une infraction passible d'une amende.

Le 19.3, à Erzurum, un journaliste a été enchaîné à son lit dans l'hôpital. Condamné à une peine de prison, l'éditeur responsable de *Hürsöz*, Arif Nihat Polat a été transféré de la prison à l'hôpital pour être soigné mais les autorités carcérales ont exigé qu'il soit enchaîné pendant son hospitalisation. "pour empêcher une éventuelle évasion".

INTERDICTIONS RECENTES

Le 8.2, la vente et la distribution de cinq revues sont interdites et tous leurs numéros sont confisqués par les autorités policières. *Erkekçe*, *Gözde Kadın*, *Playman*, *Bravo* et *Playboy* sont accusées de publication obscène.

Le 10.2, trois films du réalisateur allemand Fassbinder sont interdits par la censure pendant un festival organisé par l'Institut culturel turco-allemand.

Le 19.2, certaines séquences d'un film documentaire japonais sont censurées par la direction de la Radio-TV turque. Les séquences montrant la présence militaire en Anatolie du sud-est, sont découpées alors que l'appellation "kurde" pour la population de cette région est transformée en "Turcomans de l'Anatolie orientale".

Le 27.2, la publication d'une bande dessinée intitulée "Le combattant fatigué" par le quotidien *Milliyet* est suspendue par le tribunal sur la demande de la direction de la TV turque, un téléfilm réalisé sur le même sujet a été considéré "nuisible" par la junte militaire, il y a quelques années.

Le 18.3, la projection du film intitulé "Canada Negra", réalisé par le cinéaste espagnol Manuel Gutiérrez, est interdite par le Conseil de la Censure pendant les journées cinématographiques d'Istanbul.

PRESSIONS SUR EKIN-BILAR

Une nouvelle société commerciale constituée par les intellectuels turcs dans le but de promouvoir des actions culturelles s'est heurtée à plusieurs obstacles juridiques et policiers dès le premier jour.

Après l'approbation de ses statuts par le ministère compétent, la société anonyme Ekin-Bilar a lancé un programme polyvalent qui comprend des soirées culturelles, des fêtes, des débats, des séances de lecture et l'ouverture des salles de lecture.

Le 12 février, à Istanbul, une soirée de chansons de Ruhi Su, chanteur victime de la répression, a été interdite par le gouverneur et deux dirigeants d'Ekin-Bilar ont été traduits devant le tribunal. Le 14 février, deux salles de réunion destinées à des débats organisés par Ekin-Bilar ont été fermées au public.

Le 24 février, trois dirigeants d'Ekin-Bilar ont été traduits devant le tribunal de la Sécurité de l'Etat pour avoir organisé des actions incompatibles avec les statuts de la société.

Pendant que l'enquête judiciaire se poursuivait, le premier ministre Ozal, en route de Londres, a accusé Ekin-Bilar de faire la politique et a ajouté: "Si Aziz Nesin veut faire la politique, il peut constituer un parti de gauche dans les limites de la Constitution..."

Sur cette intervention d'Ozal dans une poursuite juridique, le célèbre humoriste Aziz Nesin lui a répondu en ces termes: "Le Premier Ministre Ozal pense que nous pouvons constituer une organisation politique sur autorisation comme il l'a déjà fait... Nous savons très bien quand et comment nous pouvons constituer quoi? Le Premier Ministre aurait fait de l'humour tout en franchissant mon domaine."

D'autre part, le 12 février à Istanbul, la police a saisi les films tournés par une équipe de la télévision allemande (ARD) sur les activités d'Ekin-Bilar.